

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 110 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 23

Supprimer les alinéas 24 à 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.